

Compte-rendu Groupe Blanchet Le 26 septembre 2022

Les PIAL

Il existe à ce jour un déficit de coordonnateurs de PIAL. De nombreux collègues font remonter le manque de volontaires pour assurer cette fonction. Il y a également une augmentation des besoins d'accompagnements. Cela représente une surcharge de travail pour les personnels de direction à laquelle s'ajoute en plus la mise en place du LPI. Les volumes d'IMP sont en deçà du temps de travail que cela représente pour les personnels. Un temps de décharge serait préférable.

Le recteur partage ce constat et sait que la situation de rentrée est tendue. Il souligne le travail réalisé avec les MDPH pour éviter les notifications en retard pendant les vacances et au mois de septembre. 250 ETP d'AESH supplémentaires sont mis en place à cette rentrée. Il existe cependant des difficultés avec un service du SEI à reconstruire dans la Somme suite à plusieurs départs et des démissions plus nombreuses d'AESH. Il y a par ailleurs + 22 % de notifications en une année. Les perspectives concernant l'école inclusive sont clairement en faveur des unités externalisées ; les ARS n'octroient que très peu d'autorisations d'ouverture de places en établissements spécialisés. Le manque de professionnel paramédicaux tels que les orthophonistes est une réalité partagée sur l'ensemble du territoire académique. Il existe sur l'académique des organisations entre professionnels paramédicaux et EPLE qui permettent grâce à une convention l'organisation des suivis des élèves au sein de l'établissement. Ce sont des expérimentations qui peuvent servir d'exemples.

Il est demandé s'il est possible d'attribuer davantage d'IMP qui pourraient être réparties entre plusieurs personnels et ainsi réduire la charge de travail pour chacun d'entre eux. Le secrétariat général dit qu'il est possible d'étudier cette piste.

Il est aussi souligné par les représentants des personnels de direction que le pilote de PIAL qu'est le chef d'établissement ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Les lycées

Il est demandé au recteur où l'on en est du bilan de cette réforme du bac général, d'autant plus que le calendrier annoncé parle encore d'épreuves de spécialité au mois de mars avec la possibilité pour les enseignants de poser des demi-journées pour corriger des copies, ce qui désorganise les enseignements.

L'organisation de la fin d'année a été fortement bousculée l'année dernière et a provoqué une démobilisation précoce des élèves, y compris des élèves de seconde. Sur l'année qui s'ouvre, le recteur rappelle qu'il est important que les résultats des épreuves de spécialité puissent être remontés dans Parcoursup par souci d'équité pour les élèves. Il indique également que le bilan de cette réforme en matière d'orientation est à faire. C'est un travail qui va être mené avec L'UPJV sous la forme d'un suivi de cohorte en particulier sur le devenir des bacheliers après leur première année.

Sur le dispositif « réussir au lycée », le reliquat de l'année dernière sera reventilé vers les lycées cette année. La redistribution se fait globalement au niveau académique. Attention toutefois, ce reliquat est à liquider avant le 15/11/2022.

Concernant la mise en paiement de l'indemnité d'organisation des épreuves de BTS prévue par le texte de juin 2022, le secrétariat général en a pris bonne note et devrait revenir vers les personnels concernés prochainement.

Le lycée professionnel

Avec la future réforme qui s'annonce, il existe des craintes chez les enseignants que les heures d'enseignement professionnel dispensées aux élèves soient en forte diminution avec l'augmentation de 50 % des PFMP. Mme la Ministre a affirmé que les heures d'enseignement général ne diminueront pas.

Le doyen de IEN ET/EG dit que les IEN référents accompagneront les équipes quand ils disposeront des informations précises sur la teneur de cette réforme et de ses modalités de mise en œuvre. Des concertations doivent débiter à ce sujet à l'automne.

Les personnels de direction regrettent que cette nouvelle réforme se fasse encore sans évaluation de la mise en œuvre de la dernière et craignent que les viviers d'entreprises pour les PFMP ne soient pas suffisants.

Le recteur précise que cette mise en œuvre ne doit pas se faire au détriment du chef d'œuvre.

Calendrier des examens et de l'orientation

Les personnels de direction alertent le recteur sur les difficultés qui risquent de se présenter en fin d'année suite à la publication de la note de service au BO de jeudi 22 septembre. En effet les conseils de classes des 6^è, 5^è et 4^è doivent se dérouler entre le 26 juin et le 3 juillet, sur la période des épreuves et de correction du DNB.

Evaluation des EPLE

Les établissements qui sont évalués cette année ne connaissent pas encore la période à laquelle aura lieu la partie externe de l'évaluation. L'IA adjoint de l'Oise, en charge du dossier, informe que les établissements évalués connaîtront mi-octobre les évaluateurs externes et qu'il sera alors possible de se mettre en relation avec eux pour fixer la période d'évaluation.

Sur le déroulé du cycle de 5 ans entre deux évaluations :

- N+1 : accompagnement de l'EPLE pour rédaction du projet d'établissement et du contrat,
- N+2 : mise en œuvre du projet,
- N+3 : révision du projet,
- N+4 : mise en oeuvre
- N+5 : nouvelle évaluation.

Il est posé la question des frais de mission des personnels de direction pour ces évaluations quand ils sont évaluateurs externes. Il va être réalisé le recensement des déplacements effectués, puis seront établis des OM et le remboursement.

Pour cette année, grâce aux documents transmis l'an passé, les personnels de direction disposeront d'OM à l'avance.

Les groupes de travail sur la charte de pilotage des EPLE

Compte-rendu Groupe Blanchet Le 26 septembre 2022

Le CT EVS évoque la requalification de la cellule d'écoute en groupes de travail au niveau des bassins pour accompagner les chefs d'établissements sur des thématiques particulières, avec la possibilité pour eux de s'inscrire sur la base du volontariat.

Le recteur annonce la reprise prochaine des groupes de travail prévus dans ce cadre lors de l'année dernière, sur par exemple

- Le calendrier annuel et l'organisation des examens,
- Les applications numériques.

Moyens de la DHG

Le recteur indique que le projet de loi de finances 2023 prévoit outre une augmentation de plus de 3 milliards d'euros du budget de l'éducation nationale une réduction de 2000 postes. Bien que cela doive être mis en parallèle des évolutions démographiques cela ne laisse que peu d'espoir de voir les dotations progresser pour la préparation de l'année scolaire prochaine.

Le rectorat travaille sur une démarche d'objectivation d'allocation des moyens en tenant également compte des contextes sociaux. Les établissements à contextes sociaux complexes seraient mieux dotés.

Les ressources humaines

Concernant les personnels de type psy-EN, infirmières, AS, de nombreux postes ne sont pas pourvus à cette rentrée, ce qui pose problème dans le suivi des élèves au-delà de la question des moyens dont dispose initialement l'académie.

Le SGA-DRH fait un point global sur la rentrée au niveau RH :

Il existe encore 18 postes vacants de médecins scolaires.

Pour les infirmières, ils restent 2 postes vacants et deux postes où les titulaires, en congés longue durée, ne sont pas remplacés.

Pour les AS, il n'y a à ce jour pas de poste vacant.

Sur les administratifs, il existe une difficulté de recrutement sur les adjoints gestionnaires.

Il existe des problématiques de suppléances sur les postes de secrétariat.

Il existe aussi une problématique forte de recrutement de contractuels psy-EN, faute de candidatures de titulaires.

Valeurs de la république et laïcité

Des personnels de direction font le constat d'une augmentation de cas de ports de tenues vestimentaires qui peuvent revêtir un caractère religieux, de cas de refus ou de contournement des enseignements et de situations d'élèves particulièrement bien préparés aux entretiens de conciliations organisés dans ces situations. Le recteur partage ce constat dont il précise que les manifestations semblaient plus prégnantes en fin d'année scolaire dernière. Il se dit confiant dans la mobilisation des services préfectoraux à ce sujet, encourage les équipes à rester vigilantes sur cette question et à ne pas hésiter à mobiliser l'équipe ressources de l'académie.

Le recteur est par ailleurs alerté des problèmes constatés de respect de la laïcité dans des établissements privés confessionnels dans l'académie lors des épreuves du grand oral l'année

Compte-rendu Groupe Blanchet Le 26 septembre 2022

dernière. Il a en a pris bonne note et précise qu'il sera préférable dans ces conditions d'éviter de mobiliser des établissements privés confessionnels comme centres d'examen.

Ecole du futur

Le recteur clôt la réunion en apportant des précisions sur les concertations programmées pour cet automne. Il rappelle, comme il l'a indiqué lors de la réunion de rentrée que cette concertation est organisée sur la base du volontariat. Elle comportera trois étapes : échanges, montage de projets et demande de financements. Un guide de la concertation est à venir pour les éléments méthodologiques. Un webinaire de présentation avec les inspecteurs est à venir puis un pour les perdurs et directeurs d'écoles. Monsieur le recteur insiste sur le fait qu'il n'y a pas de figure imposée. Le maître mot doit être la recherche de mise en place d'actions de nature à améliorer les conditions de scolarisation et d'apprentissage des élèves. Concernant les thématiques rien de spécifique n'est déterminé à l'heure actuelle mais les axes de la circulaire de rentrée peuvent être pertinents pour commencer.

Laurent MARTINEL et Régis CLEMENT
Pour le Sgen-CFDT Picardie.